

235.B0 – ATE

Conditions d'admissibilité au stage 1 – ÉTÉ

Pour être admissible au stage 1, il est nécessaire :

d'avoir réussi les cours de 1 ^{re} session suivants :	
235-103-RI	Procédés production du bois
235-105-RI	Nouvelles organisation du travail
235-206-RI	Analyse des méthodes de travail
d'avoir réussi ou être inscrit aux cours de 2 ^e session suivants :	
201-1Y5-RI	Mathématiques appliquées
235-106-RI	Santé et sécurité au travail
235-305-RI	Mesure du travail (PR 201-2Y5-RI)
241-2Z3-RI	Plans et croquis
350-2X3-RI	Comport./inter. milieu trav.
410-2Z3-RI	Gestion des ressources humaines

L'analyse de l'admissibilité s'effectuera à la fin février, après le recensement de la clientèle étudiante.

L'admissibilité d'un étudiant pourrait être accordée par l'API malgré un non-respect des conditions et ce, sur recommandation de la coordination du programme.

Conditions d'admissibilité au stage 2 – ÉTÉ

Pour être admissible au stage 2, il est nécessaire :

- d'avoir réussi tous les cours de formation spécifique débutant par 235 et 241 prévus aux 1^{re}, 2^e et 3^e sessions;
- d'avoir réussi ou être inscrit à tous les cours de formation spécifique prévus à la 4^e session;
- d'avoir réussi au moins 4 cours de formation générale dont 2 cours de français (excluant le cours de renforcement en français);
- d'avoir réussi au moins 4 cours parmi les suivants :

201-2Y5-RI	Procédés production du bois
420-1U3-RI	Nouvelles organisations du travail
201-1Y5-RI	Mathématiques appliquées
350-2X3-RI	Comport./inter. milieu trav.
410-2Z3-RI	Gestion des ressources humaines
203-304-RI	Physique générale

L'analyse de l'admissibilité s'effectuera à la fin février, après le recensement de la clientèle étudiante.

L'admissibilité d'un étudiant pourrait être accordée par l'API malgré un non-respect des conditions et ce, sur recommandation de la coordination du programme.